

Image not found or type unknown



Donation au dernier vivant

Par **Alain**, le **15/12/2009** à **10:46**

Bonjour, J'ai été marié et mon ex époux et moi même avons fait une donation au dernier vivant qui n'a jamais été annulée depuis notre divorce il y a 15 ans maintenant. rnrnSes parents étaient sous le régime de la communauté universelle avec une clause d'attribution intégrale au survivant. La mère de mon ex-époux est décédées en 1999 et c'est donc son père qui a récupéré tous les biens. rnrnMon ex époux vient de décéder et je voudrais savoir si j'ai des droits sur ses biens et aussi comment cela se passe concernant les droits de mon ex époux sur les biens de son père sachant qu'il était fils unique.rnrnMerci de votre aide, cdt.